

## Déclaration FSU au CHSCT93 du vendredi 22 mars 2013

Le CHSCT doit traiter des conditions de travail des personnels de l'Education Nationale du département.

Monsieur le Président, la FSU vous alerte sur la dégradation, en cette période de l'année, des conditions de travail des collègues.

Pour le 1<sup>er</sup> degré :

- Le non remplacement des enseignants absents, qui reste trop important malgré le recrutement cette année de plus de 200 contractuels, pèse sur les conditions d'enseignement dans les écoles. En se répartissant régulièrement les élèves d'une ou plusieurs classes, les collègues accumulent une profonde fatigue, due à la désorganisation de leur travail. Dans ces conditions, les seuils départementaux se trouvent de fait constamment bafoués

A cette difficulté du non remplacement s'ajoutent en ce moment les 2 problématiques des rythmes scolaires et des permutations :

- Il reste à ce jour, en Seine Saint Denis, 9 villes sur 40 qui n'ont pas encore pris la décision de reporter l'application de la réforme à 2014. Les collègues de ces 9 villes vivent très mal la perspective de se voir imposer un changement difficile de façon minoritaire et inéquitable : Ils le vivent comme une mesure arbitraire et injuste. Par ailleurs, nous sommes inquiets des conditions de travail des collègues qui auront à intervenir sur des circonscriptions dans lesquelles 2 villes sont à des rythmes différents (St Ouen – Ile St Denis ; Clichy- Le Raincy ; Romainville- Le Pré- Les Lilas), comme nous sommes inquiets pour les collègues de la Brigade Départementale de remplacement qui subiront des changements de rythmes tout au long de l'année prochaine.

La validation des projets des maires étant de la responsabilité du DASEN, nous souhaiterions une harmonisation départementale.

- Le résultat des permutations est catastrophique pour notre département. Seulement 6.3 % des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont obtenu satisfaction. Cette année, des collègues séparés avec enfant depuis plus de 3 ans ne peuvent toujours pas rejoindre leur conjoint, des collègues en situation de handicap, des collègues ayant une grande ancienneté n'obtiennent pas satisfaction.

Nous vous demandons de régler les situations humaines les plus difficiles pendant la phase d'exeat pour permettre de satisfaire les demandes du plus grand nombre de collègues.

Pour l'avenir, il est absolument nécessaire de remettre à plat les règles de mutation et d'améliorer la mobilité des enseignants, en travaillant sur l'ensemble des paramètres, y compris la question de l'attractivité de notre département mais également du métier (recrutement, condition de travail, salaires, éducation prioritaire...)